

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
AGGLOMÉRATION DE COOKSHIRE-EATON

SÉANCE SPÉCIALE DU 29 DÉCEMBRE 2008

Session spéciale du conseil, sous la présidence du maire, tenue le 29 décembre 2008 à 9 heures, à l'Hôtel de Ville situé au 220, rue Principale Est et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Normand Potvin, maire
Monsieur Simon Simard, conseiller du district 1
Monsieur Bruno Breton, conseiller du district 2
Madame Denise Grenier, conseillère du district 3
Monsieur Patrice Dodier, conseiller du district 4
Monsieur Jack Garneau, conseiller du district 5
Monsieur Claude Lecomte, maire et représentant de Newport

Absence : Madame Chantal Rouleau, conseillère du district 6

Sont également présents, M. André Croisetière, directeur général / secrétaire-trésorier et M. René Roy, technicien à l'administration et au greffe.

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**
- 2) **Droit de veto du maire en vertu de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes, résolutions 2008-12-0326-A et 2008-12-0327-A de la séance du 18 décembre 2008 (voir points 5 et 6).**
- 3) **Adoption de l'ordre du jour.**
- 4) **Période de questions.**
- 5) **Étude et adoption du Programme triennal des immobilisations 2009-2010-2011, activités d'agglomération.**
- 6) **Étude et adoption des Prévisions budgétaires 2009, activités d'agglomération.**
- 7) **Période de questions.**
- 8) **Séance close.**

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**

Le directeur général / secrétaire-trésorier certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes* ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

2) **Droit de veto du maire en vertu de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes, résolutions 2008-12-0326-A et 2008-12-0327-A de la séance du 18 décembre 2008 (voir points 5 et 6).**

3) **Adoption de l'ordre du jour.**

Résolution 2008-12-0332-A

Proposé par la conseillère Denise Grenier, appuyé par le conseiller Patrice Dodier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4) **Période de questions.**

Aucune.

5) **Programme triennal des immobilisations 2009-2010-2011.**

Résolution 2008-12-0333-A

Proposé par le conseiller Simon Simard, appuyé par le maire et représentant de Newport Claude Lecomte, il est résolu que le conseil de l'agglomération de Cookshire-Eaton adopte le Programme triennal des immobilisations 2009-2011-2011, celui-ci totalise 582 405 \$.

Cette résolution abroge la résolution 2008-12-0326-A.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6) **Étude et adoption des Prévisions budgétaires 2009.**

Résolution 2008-12-0334-A

Proposé par le conseiller Jack Garneau, appuyé par le conseiller Bruno Breton, il est résolu que le conseil de l'agglomération de Cookshire-Eaton adopte les Prévisions budgétaires 2009, celles-ci totalisent des recettes et des dépenses de 803 832 \$.

RECETTES	
Quote-part - Agglomération	745 624 \$
Compensation tenant lieu de taxes	12 803 \$
Autres recettes de sources locales	45 405 \$
TOTAL DES RECETTES	803 832 \$
DÉPENSES	
Administration générale	85 578 \$
Sécurité publique	535 639 \$
Frais de financement	59 573 \$
Remboursement de capital	82 142 \$
Immobilisations à même les revenus	40 900 \$
TOTAL DES DÉPENSES	803 832 \$

Cette résolution abroge la résolution 2008-12-0327-A.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7) Période de questions.

Aucune.

8) Levée de la séance spéciale.

Résolution 2008-12-0335-A

Proposé par le conseiller Patrice Dodier, appuyé par le conseiller Bruno Breton, il est résolu que la séance spéciale soit levée. Il est 9 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Normand Potvin
Maire

André Croisetière
Directeur général / secrétaire trésorier